

638



OFFRE DE FOURNITURE D'ÉNERGIE OSMPro



ÉLECTRICITÉ

Raison sociale :
EARL PIERRE DUMONT

Représentant légal :
DUMONT NATHALIE
0466873082

Notre proposition :
Contrat n°800046610,
valide jusqu'au 27/01/2021 à 16h30

Votre interlocuteur régional :
Nathalie BOUCHER
nathalie.boucher@antargaz.com

EARL Pierre DUMONT
Exploitation
30000 GILLES
Tél. 04 66 87 3082 - Fax. 04 66 87 3083
SIRET 445 312 853 00010 - NAF 01

Dumont

Le Contrat de fourniture d'Electricité fixe les conditions de vente d'une quantité d'Electricité. Il est constitué des Conditions Générales de Vente (CGV) et des Conditions Particulières de Vente (CPV). Les présentes Conditions Particulières de Vente définissent les dispositions convenues spécifiquement entre les parties. Les Conditions Particulières de Vente prévalent sur les Conditions Générales de Vente.

1. COORDONNEES

1.1. COORDONNEES DU CLIENT

Raison sociale	EARL PIERRE DUMONT
Forme sociale	EARL
Capital	8000
Siège social	ANCIEN CHEMIN D UCHAUD 30800 SAINT GILLES
SIRET contractant	445312853
Code NAF	01.24Z
Représentant	DUMONT NATHALIE
En sa qualité de	GERANTE

1.2. COORDONNEES DU SITE DE LIVRAISON ET D'UTILISATION D'ELECTRICITE

Nom du site	EARL PIERRE DUMONT
Adresse	DU MAS ST GENS - -
Code postal	30800
Ville	SAINT GILLES
N° PDL	50071924691638
SIRET site livré	
Interlocuteur	NATHALIE DUMONT
Téléphone portable	0000000000

Le Point De Livraison (PDL) correspond au point physique d'un poste de livraison où sont placés les équipements de mesure pour déterminer les quantités livrées. Les références du PDL sont attribuées par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

1.3. COORDONNEES DE FACTURATION

Raison sociale	EARL PIERRE DUMONT
Adresse	ANCIEN CHEMIN D UCHAUD - -
Code postal	30800
Ville	SAINT GILLES
Téléphone	0466873082
E-mail	compta3@giechenesverts.fr

EARL Pierre DUMONT
Exploitation Agricole
Mas Saint-Gens
30800 SAINT GILLES
Tél. 04 66 87 30 82 - Fax. 04 66 87 18 62
SIRET 445 312 853 00010 - NAF 011 F *DUMONT*

2. DONNEES TECHNIQUES

En cas de changement de fournisseur, Antargaz (ci-après désignée le Fournisseur) devra récupérer les informations de mesures de consommation pour le point de livraison concerné par ce contrat auprès du GRD en charge des interventions techniques sur le réseau.

Date d'effet	Puissances Souscrites (kVA)					Segment	Option Tarifaire	GRD
04/11/2021	PTE	HPH	HCH	HPE	HCE	C4	Courte utilisation	Enedis 34 Place des Corolles 92079 PARIS LA DEFENSE
		240	240	240	240			

Date d'effet

La date d'effet correspond à la date prévisionnelle de Mise en service du Point De Livraison et donc à la date anniversaire du Contrat.

Puissance Souscrite

Puissance maximale délivrée à laquelle le Client a souscrit via son Fournisseur et qu'il détermine en fonction de ses besoins. Elle est exprimée en kVA.

Plage Horo-saisonnière

PTE : Pointe

HPH : Heures Pleines Hiver

HCH : Heures Creuses Hiver

HPE : Heures Pleines Eté

HCE : Heures Creuses Eté

Elles sont fixées par le GRD en fonction des conditions d'exploitation du Réseau Public de Distribution.

Option Tarifaire

L'Option Tarifaire détermine le tarif d'acheminement (TURPE) associé.

Accès au réseau de distribution

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de la Synthèse des Dispositions Générales relatives à l'Accès et à l'utilisation du Réseau public de Distribution (Synthèse DGARD) jointe aux Conditions Générales de Vente et décrivant les conditions de livraison de l'Electricité (caractéristiques et détermination des quantités), les conditions d'accès et de réalisation des interventions techniques sur le dispositif de raccordement ainsi que sur le dispositif de comptage.

EARL Pierre...
Exploitation agricole

Mas Saint Germain

30800 SAINT JEAN DE LAUNAY

Tél. 04 66 87 30 82 - Fax 04 66 87 30 83

SIRET 445 112 882 00012

Du Nom

3. PRIX

Pour le point de livraison défini à l'article 1.2 des présentes, le prix de fourniture d'Electricité HTT est constitué :

- d'un **Abonnement mensuel** égal à 17.50 € HTT/mois,
- de plusieurs **prix de l'Energie**, qui sont proportionnels aux consommations d'Electricité et égaux à :

Début de Fourniture	Fin de Fourniture	Prix de l'Energie (€HTT/MWh)				
		PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
04/11/2021	03/11/2024		87.01	64.14	54.06	32.52

Abonnement mensuel

Il correspond à l'Abonnement annuel divisé par douze dont le montant dépend de la Puissance Souscrite et de l'Option Tarifaire choisies par le Client. Il est indépendant des quantités d'Electricité consommées.

Prix de l'Energie

Prix produit défini sur la période de fourniture du Contrat, intégrant les frais de gestion et de commercialisation de l'Electricité pour le site du Client.

Les prix mentionnés ci-dessus correspondent à la seule fourniture de l'Electricité. Ces prix s'entendent hors TURPE, impôts, taxes, charges et redevances ou contributions supportés par le Fournisseur du fait de la fourniture d'Electricité au Client. Ces prix ont été calculés à partir des informations transmises par le Client et reprises à l'article 1 et article 2 des présentes Conditions Particulières de Vente. En cas d'incohérence avec les informations communiquées par le GRD pour le même Point De Livraison, le Fournisseur pourra réévaluer les conditions tarifaires de fourniture.

4. REVISION TARIFAIRE

Par dérogation à l'article 6.a.1 des Conditions Générales de Vente, l'**Abonnement mensuel** est fixe pendant toute la durée du Contrat.

Par dérogation à l'article 6.a.2 des Conditions Générales de Vente, le **prix de l'Energie** est fixe pendant toute la durée du Contrat.

Le taux normal de TVA à 20% s'applique à l'ensemble des composantes tarifaires

Toute création, modification ou évolution des impôts, taxes, contributions ou charges dus par le Fournisseur en application de la législation et/ou réglementation sera applicable de plein droit au Contrat en cours d'exécution.

Les autres clauses du Contrat de fourniture restent inchangées.

EARL Pierre DOMONT
Exploitation Agricole
Mas Saint-Genès
30800 SAINT GILLES
Tél. 04 66 87 30 82 - Fax. 04 66 87 30 83
SIRET 445 312 853 00010 - NAF 0151Z

DOMONT

5. ACHEMINEMENT DE L'ELECTRICITE

L'acheminement de l'Electricité jusqu'au Compteur du Client est assuré par le Gestionnaire du Réseau de Distribution. Les charges liées à l'acheminement de l'Electricité qui correspondent au TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) seront facturées au Client à l'euro l'euro selon le barème en vigueur et en même temps que la fourniture d'Electricité. Au jour de la souscription du présent Contrat, les Tarifs d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) sont fixés à :

Part fixe TURPE (€HTT/mois)	Part variable TURPE (€HTT/MWh)				
260.60	PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
		50.30	30.80	22.80	18.70

6. TAXES ET CONTRIBUTIONS

Le Fournisseur facturera de façon distincte les taxes et contributions suivantes :

	Montant
Contribution Tarifaire d'Acheminement estimée (CTA)	70.47 €HT/mois
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)	22.50 €HT/MWh
Taxes Communes et Départementales sur la Conso Finale d'Electricité (TCCFE & TDCFE)	3.13 €HT/MWh
Contribution Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	0.00 €HT/MWh
Contribution à la Sécurité d'Approvisionnement en Electricité	7.61 €HT/MWh

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) :

Le taux normal de TVA à 20% s'applique sur toutes les composantes de prix.

Exonération CSPE :

L'exonération sera effective dès réception par le Fournisseur de l'attestation du Client dûment complétée (modèle CERFA – article 266 quinquies et 266 quinquies A code des douanes).

DUMONT

EARL Pierre DUMONT
Exploitation Agricole

Mas Saint-Gens

30800 SAINT GILLES

Tél. 04 66 87 30 82 - Fax. 04 66 87 18 00

SIRET 445 312 853 00010 - NAF 011

7. DUREE

Le contrat prend effet le 04/11/2021 à 00h00 sous réserve des dispositions de l'article 2 des CGV, pour se terminer le 03/11/2024. Il se renouvelle ensuite par tacite reconduction par période successive de même durée sauf résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de 30 jours avant l'expiration de la période en cours.

8. MODALITES DE FACTURATION

FREQUENCE DE FACTURATION	MODE D'ENVOI	MODE DE PAIEMENT	DELAI DE REGLEMENT
Mensuelle	Courrier	Prélèvement	15 jours, date de facture

Code Partenaire : 72637431

Dumont

EARL Pierre DUMONT
Exploitation Agricole
Mas Saint-Gens
30800 SAINT GILLES
Tél. 04 66 87 30 82 - Fax. 04 66 87 18 62
SIRET 445 312 853 00010 - NAF 011 C

Les clauses du Contrat de fourniture d'Electricité en offre de marché sont définies dans les Conditions Générales de Vente du Fournisseur, référencées MOD-2438 (19-12), qui sont remises au Client au jour de la signature des présentes ainsi que la Synthèse des Dispositions Générales relatives à l'Accès et à l'utilisation du Réseau public de Distribution (Synthèse DGARD) Conditions de Distribution du GRD. Le Client reconnaît les avoir comprises, les accepte sans restriction ni réserve et mandate le Fournisseur pour demander la Mise en Service de son Installation auprès du GRD.

Fait en deux exemplaires originaux, à *St Gilles*, le *26/01/2021*.

LE FOURNISSEUR

SIGNATURE :



Yannick MATRAS
Directeur des Opérations

LE CLIENT

SIGNATURE :

Nom et titre du représentant

Dumont Nathalie

DUMONT

EARL Pierre Dumont

Exploitation Agricole

Mas Saint-Gens

30800 SAINT GILLES

Tél. 04 66 87 30 82 - Fax. 04 66 87 30 83

SIRET 445 312 853 00010 - NAF 011



**CRÉDIT AGRICOLE
DU LANGUEDOC**

Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc
Avenue du Montpelliérat Maurin 34977 Lattes Cedex

**REMISE DE CHÈQUES EN EUROS
OU
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

N° de remise
1885579

International Bank Account Number (IBAN) FR76 1350 6100 0008 7302 8800 125 Bank Identification Code (SWIFT) AGRIFRPP835				Personne qui vous a remis le chèque, banque et lieu de paiement		N° de Chèque	Montant
Code etab 13506				Code guichet 10000		N° de compte 08730288001	Clté RIB 25
Nom et adresse du titulaire				Signature			
EARL PIERRE DUMONT 1001 CHEMIN DU MAS ST GENS 30800 ST GILLES							

PRCCAM

Date de la remise

Numéro de compte

Nb Chèques
(50 maximum)

Montant de la remise

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

0 8 7 3 0 2 8 8 0 0 1

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

1885579 1222222222222222 008730288001



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez ANTARGAZ à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'ANTARGAZ.

DEBITEUR

Référence Unique de Mandat complétée par votre Service Client
00E00000080004661001

Nom : EARL PIERRE DUMONT
Adresse : ANCIEN CHEMIN D UCHAUD
Code postal : 30800
Ville : SAINT GILLES

CREANCIER

Identifiant Créancier SEPA
FR51ZZZ000256

ANTARGAZ
Immeuble Reflex, Les Renardières,
4 Place Victor Hugo
92901 Paris La Défense Cedex

COORDONNEES DE VOTRE COMPTE BANCAIRE

IBAN : FR7611350610000008130283001215
BIC : AGRIFR33

Type de paiement : ☒ Récurrent / répétitif ☐ Ponctuel

TIERS DEBITEUR (si différent du débiteur lui-même) : _____

Nom tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre ANTARGAZ et un tiers, indiquer son nom ici

Fait à Saint Gilles

Le 26/01/21

Signature :

DUMONT

EARL Pierre Dumont
Exploitation Agricole
Mas Saint-Gens
30800 SAINT GILLES
Tél. 04 66 87 30 82 - Fax. 04 66 87 30 83
SIRET 445 312 853 00010 - NAF 011

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Ce document doit être retourné complété, daté et signé, à l'adresse suivante :

ANTARGAZ - Le choix naturel
TSA 30022
69731 CALUIRE ET CUIRE